

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 2

L'an 2024, le 24 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE DU BOIS s'est réuni à la Salle Associative Camille Montchâtre, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURGOIN Pascal, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/01/2024.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GARNIER Ange-Line à M. DEMANGELLE Laurent, MM : BLOT Mickaël à Mme GRIGNÉ Valérie, FAYOLLE Stéphane à M. BOURGOIN Pascal
Excusé(s) : M. DUBOIS Jean-Paul

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 26/01/2024
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOULIN Valérie

2024-03 – Révision des tarifs des différentes concessions dans le cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réviser les différents tarifs au sein du cimetière communal et propose les tarifs suivants :

Columbarium : Concession de 30 ans : **550.00 €**
Cave-urne : Concession de 30 ans : **800.00 €**
Jardin du souvenir : gratuit
Concession 2m2 de 50 ans : 450 €

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil présents :

- accepte ces nouveaux tarifs
- autorise M. le Maire à faire appliquer ces nouveaux montant à partir du 1er mars 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/01/2024
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20240124-D03-24012024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024
Affichage : 29/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

